Département de la Vendée
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHANTONNAY

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT PROUANT

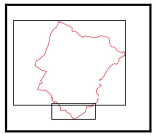

DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire -

Echelle: 1:5 000

Révision du P.L.U. prescrite le 1er juillet 2014
P.L.U. arrêté le 07 décembre 2016
P.L.U. mis à l'enquête publique le 18 avril 2017
P.L.U. approuvé le 5 juillet 2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 5 juillet 2017

FIGGE TERRA

Légende

ZONES

- UA — Centre bourg ancien dense
- UB — Extensions urbaines mixtes, à vocation principale d'habitat
- UE — Zone d'accueil des activités économiques
- UEa — dont secteur non rattaché à l'assainissement collectif
- 1AUh — Zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'habitat
- 1AUe — Zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'activités
- 2AUe — Zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'activités
- A — Zone agricole
- Ap — Secteur d'activité paysagiste scolée
- N — Zone naturelle et forestière
- Nr — Secteur naturel de loisirs

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Haie à protéger
- Voie de circulation douce à préserver
- Bâtiment de paysage de patrimoine à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changements de destination
- Patrimoine bâti à préserver soumis à permis de démolir (art. L151-19 CU)
- Risque inondation (PPRI du Grand Lay)
- Secteur d'OAP
- Zones humides
- Emplacements réservés
- Espace à protéger
- Secteur affecté par le bruit du voisinage d'axes de transport terrestre
- Secteur inconstructible autour de la station d'épuration

Liste des emplacements réservés (au bénéficede la commune)
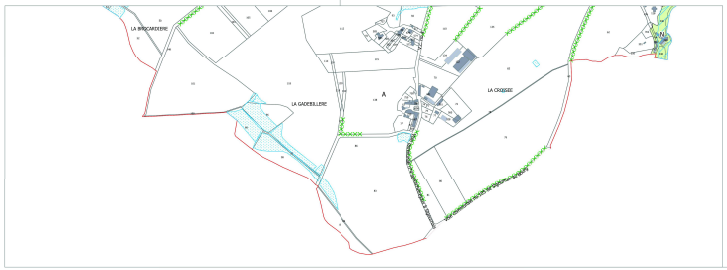
- ER n°1 - voie de contournement, 1,2 ha
- ER n°2 - création d'un parking, 134 m²
- ER n°3 - aménagement de carrefour, 105 m²
- ER n°4 - aménagement de carrefour, 1312 m²
- ER n°5 - aménagement de carrefour, 1076 m²
- ER n°6 - accès; 595 m²
- ER n°7 - accès; 276 m²
- ER n°8 - accès; 341 m²
- ER n°9 - liaison douce; 481 m²
- ER n°10 - liaison douce; 914 m²